



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 25 MARS 2016 A BIOULE

Étaient présents : MM. MAFFRE Christian (*Président*), BONHOMME François, BROENS Geneviève, BULFONI Hervé, COUDERC Anne-Marie, DANTHEZ Florence, DARRIGAN Catherine, DELMAS Francis (représentant Pierre RAEVEN), DONNADIEU Jean-Louis, DURAND Daniel, FERTÉ Denis, HERVIOU Max, JEANJEAN Claude, JOUANY Claude (représentant Nicole CASTEX), LAFON Cécile, MASSAT André, PERN-SAVIGNAC Fabienne, PEZOUS Bernard, QUINTARD Nadine, RICARD Jacques (représentant Jacques CALMETTES), SOULIÉ Jacques, SOUPA Rémy, TILLON Georgette, TOUREL Pierre (représentant Maurice CORRECHER), TSCHOCKE Christian, VALETTE Christian (représentant Guy ROUZIÈS), VIROLLE Alain.

Étaient absents excusés :

Membres titulaires : MM. ALBERT Jean-Paul, CALMETTES Jacques, CASTEX Nicole, CORRECHER Maurice, RAEVEN Pierre, ROUZIÈS Guy

Conseillers Départementaux et techniciens : MM; CABOS Véronique, RIOLS Véronique, TURELLA-BAYOL Frédérique, FABRE Marie-Line

Étaient également présents : DARBOIS Philippe, DE GRANDE Martine, SOULIÉ Christophe

M.SERRA, Maire de Bioule, a accueilli les membres du Comité syndical du PETR du PMQ en présentant les projets en cours de la Commune, notamment le projet de réhabilitation du château école qui devrait se concrétiser prochainement.

I- GESTION DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY

1- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 19 février 2016

Les membres du Comité syndical ont validé le compte-rendu.

2- Désignation d'un secrétaire de séance

La secrétaire de séance désignée est Mme DANTHEZ Florence, 1^{ère} adjointe de Bioule, membre titulaire du PETR.

3- Vote du Compte Administratif 2015

Voir le CA 2015 joint au document d'appui.

La présentation détaillée du CA 2015 (comparé avec le BP 2015) par nature et par fonction était jointe au document d'appui. Ces documents ont été validés lors de la commission Finances du PETR du PMQ du 11/03/2015 à la mairie de Caussade.

Comme déjà indiqué dans la partie II du rapport DOB (Débat d'orientation Budgétaire) 2016, présenté lors du dernier comité syndical, le CA 2015 se caractérise par :

- Les dépenses à caractère général poursuivent en 2015 une baisse significative (- 35 374 €), entamée en 2014, qui s'explique par une baisse des prestations externes (études, expertises) et des décalages de paiements en 2016. Les fluctuations de ces dépenses s'expliquent essentiellement par la variation d'une année sur l'autre de 2 articles comptables importants dans le budget du SM PMQ : les honoraires (prestations intellectuelles, ...) et les publications (éditions de guide touristiques, ...) qui en fonction des projets portés par le PETR du PMQ varient d'une année sur l'autre. Les charges financières ont été beaucoup mieux maîtrisées cette année (- 71%), grâce notamment à une méthode interne de suivi des subventions. Les charges de personnel sont par contre remontées à un niveau antérieur (2013), après avoir baissé en 2014. Ceci s'explique par la création de 2 nouvelles missions en fin 2015 (pôle pleine nature et plateforme habitat privé). **Globalement en 2015, on constate donc une baisse des dépenses « propres » de fonctionnement du PETR grâce à une baisse des charges à caractère général et des charges financières.**
- **La hausse globale des recettes de fonctionnement** (hors reversement PLIE) est observée en 2015. Malgré un contexte général de baisse des crédits qui commencent à se faire légèrement ressentir sur les dotations, subventions accordées au PMQ, nous constatons en 2015 un bon recouvrement des subventions prévues (notamment d'anciennes subventions européennes enfin soldées) et des avances de subventions pour des nouveaux dispositifs gérés par le PETR (TEP CV ; plateforme habitat privé). De fait, ces phénomènes ont généré des recettes supérieures aux dépenses mais qui ne reflètent que partiellement une réalité comptable annualisée qui est tendue.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Compte tenu de l'objet de la délibération, Monsieur Christian MAFFRE, Président, s'est retiré en confiant la présentation de ce dossier à Monsieur François BONHOMME, 2^{ème} Vice-Président, portant ainsi le nombre de présents à 26 et le nombre de suffrages exprimés à 26.

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur François BONHOMME, 2^{ème} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1- Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
<i>Dépenses</i>	1 123 058.68 €
<i>Restes à réaliser dépenses</i>	0.00 €
<i>Recettes</i>	1 128 056.31 €
<i>Restes à réaliser recettes</i>	0.00 €
Section d'investissement	
<i>Dépenses</i>	5 015.11 €
<i>Restes à réaliser dépenses</i>	0.00 €
<i>Recettes</i>	12 556.40 €
<i>Restes à réaliser recettes</i>	0.00 €
Report des résultats de l'exercice précédent	
<i>Résultat reporté de fonctionnement</i>	19 808.84 €
<i>Résultat reporté d'investissement</i>	19 141.28 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015	
<i>En section de fonctionnement</i>	24 806.47 €
<i>En section d'investissement</i>	26 682.57 €

- 2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable public

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015 DRESSE PAR LE COMPTABLE PUBLIC

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et les recettes sont parfaitement justifiées

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 - déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2015

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015, ce jour,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement :	4 997.63 €
- un excédent reporté de :	19 808.84 €
soit un excédent de fonctionnement de :	24 806.47 €
- un excédent d'investissement de :	26 682.57 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
soit un excédent de financement de :	26 682.57 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2015 : excédent :	24 806.47 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) :	24 806.47 €
- résultat d'investissement reporté (001) : excédent :	26 682.57 €

6- Examen et vote du Budget Primitif 2016

La présentation détaillée du Budget Primitif 2016 (comparé au CA 2015 et au BP 2015) a été transmise avec le document d'appui.

Conformément au débat d'orientations budgétaires 2016 réalisé lors du dernier comité syndical du 19/02/2016, le BP 2016 présenté a pris en compte une augmentation de la contribution des EPCI de 0.5 € /hab (au lieu de 1€ initialement proposé), soit 6 € /hab pour 2016 :

➤ **Dépenses :**

Budget « propre » au PETR (hors reversement Feder) en hausse 1.1 M€ (contre 0.9 M€ en 2015) qui s'explique par des dépenses externes importantes (honoraires, divers, concours divers) liées à des dispositifs ponctuels (Tep Cv, Pôle PN, Plateforme) générant une hausse des charges de personnel (+ 50 k€).

➤ **Recettes :**

Des aides européennes importantes liées au solde de la convention PLIE (2012-2013) qui permettent de faire face à la hausse des dépenses.

Un tassement des aides du CR et du CD 82 (hors OPAH).

La hausse des contributions des EPCI à 6 € est nécessaire dans la mesure où des recettes exceptionnelles non reconductibles l'année prochaine, ont permis de boucler le BP 2016. De plus l'engagement du SCOT et à venir du PAH nécessitent d'augmenter la capacité d'autofinancement du PETR.

En recettes, le nombre d'arrêtés de subventions est en baisse (25 arrêtés), avec une part des fonds européens toujours importante (309 k€ hors Feder reversé), représentant 29.7 % des recettes (hors Feder) du PETR PMQ, proche des participations des EPCI (301 290 €).

Globalement le BP 2016 se caractérise par une relative stabilité des dépenses et des recettes globales par rapport au BP 2015, avec une « dépendance » toujours forte vis-à-vis des fonds européens.

M.MAFFRE a rappelé que le PETR n'a pas vocation à se substituer aux politiques menées par les communautés de communes. Il est un facilitateur pour territorialiser les politiques publiques européennes et nationales en Midi-Quercy, en veillant à leur cohérence et en les optimisant. Cette veille permanente nécessite une ingénierie territoriale performante au sein du PETR et en constante adaptation.

De plus il a justifié le montant plus élevé cette année de l'article « honoraires » par le fait que plusieurs études sont à mener dans le cadre de nouveaux dispositifs coordonnés par le PETR (pôle pleine nature, TEP CV, OPAH...). Ces études sont nécessaires, même si parfois on souhaiterait plus les alléger (exemple : faisabilité OPAH), mais cela n'est pas toujours possible car il faut rentrer dans le cadre des politiques publiques cofinancées.

Suite à la consultation de la commission Finances qui a analysé le BP 2016, la délibération suivante a été adoptée avec 26 voix pour et 1 voix contre :

OBJET : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Lors de sa séance du 19 février 2016, le comité syndical a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2016, en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président invite donc le comité syndical à adopter le Budget Primitif 2016 du PETR du Pays Midi-Quercy qui se décompose comme suit :

ÉQUILIBRE GENERAL

	Total Dépenses	Total Recettes
Section de fonctionnement	1 089 354.69 €	1 089 354.69 €
Section d'investissement	48 928.26 €	48 928.26 €
TOTAL	1 138 282.95 €	1 138 282.95 €

REPARTITION PAR CHAPITRES

Section de Fonctionnement - Dépenses		
Chapitres	Intitulés	Montants
011	Charges à caractère général	384 316.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	652 310.00 €
65	Autres charges de gestion courantes	6 250.00 €
66	Charges financières	5 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	27 300.00 €
022	Dépenses imprévues	0.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 950.00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 225.69 €
TOTAL GENERAL		1 089 354.69 €
Section de Fonctionnement - Recettes		
Chapitres	Intitulés	Montant
013	Atténuation de charges	200.00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 064 348.22 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	24 806.47 €
TOTAL GENERAL		1 089 354.69 €
Section d'Investissement - Dépenses		
Chapitres	Intitulés	Montants
21	Immobilisations corporelles	48 928.26 €
TOTAL GENERAL		48 928.26 €

Section d'Investissement - Recettes		
Chapitres	Intitulés	Montants
10	Dotations, fonds divers	3 070.00 €
001	Excédent d'investissement reporté	26 682.57 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 225.69 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 950.00 €
TOTAL GENERAL		48 928.26 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'ensemble des écritures du Budget Primitif de l'exercice 2016,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2016 du PETR du Pays Midi-Quercy par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement
- **DONNE** tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document

7- Participation des EPCI aux ressources du PETR du Pays Midi-Quercy pour l'exercice 2016

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires 2016 réalisé lors du comité syndical du 19 février 2016, il est proposé une **contribution de 6€/habitant**, en prenant en compte la nouvelle population totale légale effective depuis le 1^{er} janvier 2016.

La population totale au 1^{er} janvier 2016 par communauté de communes est la suivante :

- ⇒ CC TVA : 16 319 habitants
- ⇒ CC QC : 20 519 habitants
- ⇒ CC QRGA : 7 902 habitants
- ⇒ CC QV : 5 475 habitants

Soit une population totale officielle au 1^{er} janvier 2016 de 50 215 habitants

La délibération suivante a été adoptée avec 26 voix pour et 1 voix contre :

OBJET : PARTICIPATION A LA GESTION DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY 2016

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que pour couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement du PETR, notamment pour la mise en œuvre du programme Leader et du Contrat Régional Unique ainsi que pour les actions thématiques conduites dans le cadre du Projet de territoire du Pays Midi-Quercy, il convient de fixer le montant de la participation de chaque EPCI à 6 € par habitant.

Pour l'année 2016, la participation de chaque EPCI se décompose comme suit :

	Population	Participation
Quercy Caussadais	20 519	123 114 €
Quercy Vert	5 475	32 850 €
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	7 902	47 412 €
Terrasses et Vallée de l'Aveyron	16 319	97 914 €
TOTAL	50 215	301 290 €

Le montant de la participation est calculé en fonction de la population totale légale 2013, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les montants des participations des EPCI à la gestion du PETR

- **AUTORISE** son Président à appeler les recettes
- **DIT** que ces recettes sont inscrites au Budget Primitif 2016

8- Ressources Humaines

× Création d'un poste d'Attaché Principal

Il est proposé un avancement au grade d'attaché principal pour M.DARBOIS Philippe, qui répond aux critères réglementaires (plus de 7 ans d'ancienneté au grade d'attaché-catégorie A et plus d'un an d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon de ce grade) et qui occupe un poste de direction qui le justifie (encadrement de 18 personnes dont 11 sur des postes de cadre A).

Cet avancement n'aura pas de répercussion budgétaire pour le PETR en 2016.

De fait, parallèlement à cette création de poste d'attaché principal, sera opérée la suppression d'un poste d'attaché territorial, actuellement occupé par M.DARBOIS.

Les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

OBJET : DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHE TERRITORIAL

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Le Président expose aux membres du comité syndical qu'il conviendrait à compter du 1^{er} avril 2016, de supprimer l'emploi d'attaché territorial de la collectivité actuellement fixé à 35 heures, compte tenu de l'avancement de grade de l'agent concerné.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire :

- **ADOPTE** la suppression du poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} avril 2016
- **LE CHARGE** de l'application des décisions prises

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHE PRINCIPAL

VU la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,

CONSIDERANT qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet d'attaché principal,

Monsieur le Président propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} avril 2016 :

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Attaché principal	Directeur du PETR En charge de la coordination des politiques contractuelles et des dispositifs thématiques mis en œuvre par le PETR.	35 H

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré :

-
- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées
- **CHARGENT** le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

II- POLITIQUES TERRITORIALES

1- Contrat Régional Unique (CRU) du Pays Midi-Quercy :

* Modification du calendrier prévisionnel pour la programmation 2016 :

Suite à une réunion technique avec le Conseil Régional LRMP et le Conseil Départemental, il semble plus opportun et réaliste de modifier le calendrier prévisionnel pour la programmation 2016 du CRU PMQ, notamment pour être en phase avec la mise en place du LEADER, la remontée des dossiers via la 2^{ème} tranche de l'appel TEPCV et de l'appel à projet Massif « Pôle pleine nature Gorges de l'Aveyron ».

Le planning pour la programmation 2016 devrait être le suivant:

- ✓ **Remontée des fonds de dossiers via EPCI et/ou PETR avant fin juin 2016.**
- ✓ Pré-instruction technique et Comité technique avec partenaires en juillet-sept
- ✓ Comité territorial de validation en oct
- ✓ Validation en CP du Conseil Régional et CD 82 en nov-dec 2016.

Il est toutefois recommandé de faire remonter les dossiers au fil de l'eau sans attendre fin juin.

2- Programme LEADER 2014-2020

- Conventonnement du PETR pour LEADER V :

M.DARBOIS a donné une information sur l'avancement du conventionnement du PETR pour la mise en œuvre du nouveau programme européen LEADER V (2014-2020).

De fait, le projet de convention a été validé techniquement par la Région qui l'a fait suivre à l'autorité de paiement qui est l'ASP. On peut raisonnablement penser qu'une issue positive est envisageable d'ici l'été ou au plus tard en septembre.

Ce décalage de la mise en œuvre réelle du programme LEADER devient difficile à gérer car certaines demandes de porteur de projet risquent de devenir caduques si leur projet est terminé lorsqu'on pourra juridiquement engager l'aide LEADER..

- La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS PROMOTION TOURISTIQUE DURABLE 2016

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Midi-Quercy développe des actions en faveur de la qualification de l'accueil touristique aux objectifs du tourisme durable.

À ce titre il définit chaque année un programme d'actions dans le cadre notamment du réseau des Offices de Tourisme et en partenariat avec l'Agence de développement touristique 82.

Le plan de financement de l'opération pour l'année 2016 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Information/ accueil et conseil en séjour Actualisation, Impression, Fabrication Guides vacances PMQ Guide des manifestations PMQ 2016	22 500€	Europe LEADER (48%)	13 200 €
Accueil des familles Livret jeu enfants, chemise à rabat	5 000 €	Conseil Départemental de Tarn et Garonne (20%)	5 500 €
		Autofinancement (32%)	8 800 €
TOTAL DEPENSES	27 500 €	TOTAL RECETTES	27 500 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'opération « mise en œuvre du programme d'actions promotion touristique durable 2016 »
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

III- AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE PETR

1- Plan Climat Énergie PMQ / TEPCV

✘ Information sur la préparation 2^{ème} tranche TEPCV (retour sur réunion du 08/03/16 à Septfonds)

Cette nouvelle réunion « TEP CV » a réuni plus de 30 participants, qui montrent que les communes et EPCI sont toujours impliqués pour proposer des projets qui s'inscrivent dans la transition énergétique du territoire.

La 2^{ème} tranche TEP CV en préparation n'est pas encore totalement encadrée par le Ministère, et donc il a été proposé aux communes et EPCI d'étoffer leurs projets en mutualisant certaines études ou petits investissements (photovoltaïques notamment). Un

questionnaire a donc été envoyé pour recenser ces projets afin d'optimiser au mieux les opportunités de financement tout en répondant aux objectifs et enjeux de la transition énergétique de notre territoire.

M.TCHOCKE, a insisté sur l'importance de faire remonter rapidement les dossiers car on risque de devoir réagir au dernier moment quand le ministère va débloquer la situation.

M.DARBOIS et M.PEZOUS ont également rappelé l'opportunité de présenter la rénovation de logements locatifs communaux avec une aide TEP CV exceptionnelle (50%) qui ne se retrouvera certainement pas sur ce type de projet.

Voir en annexe du document d'appui en pages 11 à 23 l'extrait du document présenté à la réunion TEP CV du 8 mars 2016 à Septfonds.

2- Habitat

* Information sur le comité de pilotage "Plateforme rénovation habitat privé PMQ du 15/03/16 à la MDE MQ

Ce 1^{er} Comité de pilotage depuis le lancement de la Plateforme rénovation habitat privé du PMQ a permis de bien cerner le service rendu et les adaptations à la marge à opérer, en concertation avec les partenaires (ADEME, EIE/CAUE, MDE MQ,...).

Le premier bilan quantitatif est positif (82 contacts et 56 diagnostics réalisés auprès de particuliers) et qualitatif également (témoignages positifs d'usagers du service pendant le Comité de pilotage).

Un compte-rendu de ce Comité de pilotage sera prochainement diffusé.

M.MAFFRE a demandé à l'ensemble des élus de relayer dans les communes ce nouveau service mis en place par le PETR depuis nov 2015, d'autant plus qu'il permettra de combler en partie le vide occasionné par l'interruption on l'espère momentanée de l'OPAH à partir de juillet 2016.

Voir en annexe du document d'appui en pages 24 à 31 l'extrait du power point présenté lors du Copil Plateforme du 15/03/16

* Information sur la fin de l'OPAH MQ actuelle (2011-2016) :

Il est proposé pour terminer l'animation de l'OPAH en cours, une adaptation des permanences réalisées par l'opérateur technique (M.BOUGLON JP) afin d'anticiper la clôture des dossiers à venir.

Voir en annexe du document d'appui en pages 32 à 33 le calendrier OPAH pour le 2^{ème} trimestre 2016

* Information sur la poursuite de l'OPAH MQ :

Lors du dernier Comité syndical, M.Maffre avait évoqué les tentatives de demande de prolongation de l'OPAH actuelle pour le 2^{ème} semestre 2016 (car elle se termine au 30 juin 2016).

Ces tentatives ont finalement avorté (réponse négative de la DREAL LRMP) car le délai réglementaire d'une OPAH est de 5 ans maximum, ce qui sera le cas pour l'OPAH du PMQ (mi 2011- mi 2016).

De fait, les démarches pour solliciter une nouvelle OPAH sont toujours poursuivies et devraient permettre de lancer très prochainement, dès que le cahier des charges est validé par la DREAL LRMP, l'étude de faisabilité d'une nouvelle OPAH en PMQ.

La Plateforme Habitat évoquée précédemment sera d'autant plus pertinente durant cette période transitoire, que l'on espère au mieux de 6 mois.

Toutefois, il serait peut être judicieux pour les EPCI d'analyser de plus près, au moins durant cette période transitoire, la possibilité offerte dans le cadre de la 2^{ème} tranche TEP CV, de soutenir la rénovation thermique de l'habitat privé (pour 300€ donnés par l'EPCI, 1 200€ abondés par TEP CV qui s'ajoute à l'éco-chèque de 1 500€ de la Région).

3- Urbanisme / SCOT

✖ Information sur la réponse à l'appel à projet national SCOT Ruraux et préparation prochaine délibération du PETR pour le SCOT

Les 4 communautés de communes ont délibéré dans les temps demandés pour valider le transfert de la compétence SCOT au PETR.

De fait, un arrêté préfectoral modificatif des statuts du PETR va pouvoir être pris dans les plus brefs délais.

Le PETR va donc pouvoir déposer dans de bonnes conditions une réponse à l'appel à projet national « Scot ruraux », afin de bénéficier d'une aide financière de l'Etat pour l'élaboration du SCOT MQ.

Voir en annexe du document d'appui en pages 34 à 35 la note sur le SCOT du PMQ

4- Circuits courts /alimentation

✖ Convention ADR MQ/PETR du PMQ 2015/2016 : bilan intermédiaire.

Dans le cadre de la convention en cours entre le PETR et l'association de développement rural du Midi-Quercy, un bilan intermédiaire a été présenté au Bureau du PETR le 11mars 2016.

Voir en annexe du document d'appui en pages 36 à 40 le bilan intermédiaire-convention ADR/PETR

Un prochain Comité de pilotage de la démarche aura lieu le 8 avril 2016 à 10h à la salle des fêtes de Nègrepelisse, qui sera suivi par une signature officielle des chartes des 3 nouvelles familles d'acteurs associés à la démarche de Signe de reconnaissance territoriale (SRT) « produits en Pays MQ ».

À cette occasion, il est proposé aux membres du Comité syndical d'être particulièrement vigilants auprès de leur commune et EPCI pour les adhérer à la famille d'acteurs collectivités territoriales (commune et EPCI). Cet engagement très peu contraignant (intégrer des produits locaux dans les réceptions organisées) sera un signe fort d'exemplarité et de solidarité envers les producteurs de notre territoire.

Voir en annexe du document d'appui en pages 41 à 44 l'exemple de charte « Produits en PMQ » pour les collectivités

IV- INFORMATIONS DIVERSES

- ✚ Participation du réseau des OT –SI et le PETR du PMQ au 1^{er} Salon de la randonnée en Tarn et Garonne à Moissac du 1^{er} au 3 avril 2016 : voir le lien suivant <http://www.paysmidiquercy.fr/Attitudes-rando-le-1er-salon-de-la.html>
- ✚ Information sur la réunion du 18/03/2016 de la CDCI (Commission départementale de la coopération intercommunale) qui a validé le SDCI (Schéma départemental de la coopération intercommunale).
- ✚ *M.MAFFRE a sollicité et obtenu un accord de principe du Comité syndical sur la possibilité pour le PETR d'être agréé ou de faire appel à une structure agréée pour accueillir des services civiques sur des actions d'intérêt général en lien avec la population (mobilité alternative, animation numérique...). Le coût résiduel pour le PETR d'un service civique est de 107€/mois sur une période de 6 à 12 mois.*
- ✚ *M.BONHOMME a convié tous les élus à l'inauguration officielle de l'espace aquatique de Caussade le 9 avril à 16h30.*

Annexes

1	Compte Administratif 2015 du PETR du PMQ et du service CEP	En pièce jointe
2	Budget Primitif 2016 du PETR du PMQ et du service CEP	En pièce jointe
3	Extrait du document présenté à la réunion TEPCV du 08/03/16 à Septfonds	Pages 11 à 23
4	Extrait du powerpoint présenté lors du comité de pilotage Plateforme Habitat du 15/03/16	Pages 24 à 31
5	Calendrier OPAH du 2 ^{ème} trimestre 2016	Pages 32 à 33
6	Note d'information sur le SCOT	Pages 34 à 35
7	Bilan intermédiaire – Convention entre ADR et PETR	Pages 36 à 40
8	Exemple de charte "Produits en PMQ" pour les collectivités	Pages 41 à 44